

Chambéry, le 5 août 2025

**AVIS A LA BATELLERIE
N° 2025/41**

(articles L*4241-3, R*4241-26, D*4411-3, A*4241-26 du code des Transports)

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers
du lac du Bourget et du canal de Savières sont avertis de l'événement suivant :

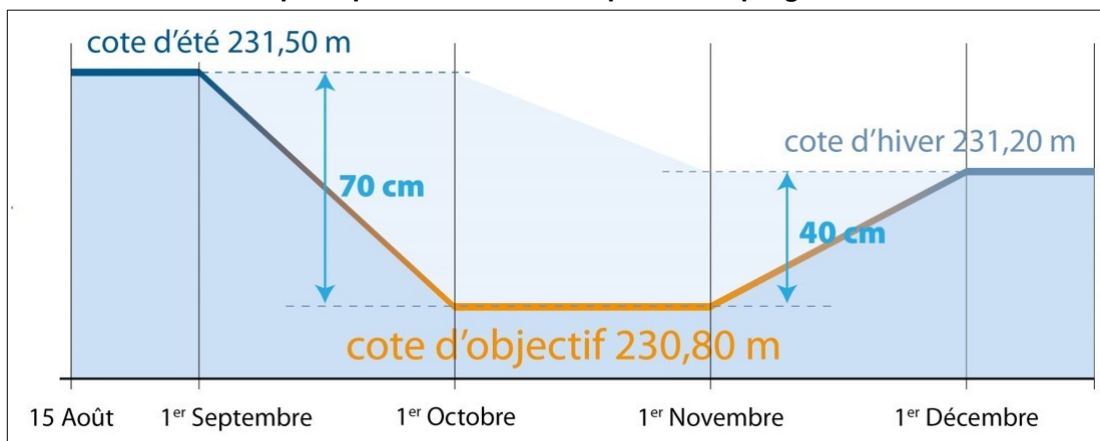
**Baisse exceptionnelle des eaux du lac du Bourget
du 1^{er} septembre au 1^{er} décembre 2025**

COMMENTAIRES :

Afin de favoriser le développement des roselières du lac, le Cisalb pilote la 3^e opération de baisse exceptionnelle des eaux du lac du Bourget.

À compter du 1^{er} septembre 2025, le niveau des eaux du lac, et par conséquent celui du canal de Savières, sera progressivement abaissé pour atteindre la cote d'objectif de 230,80 NGFO¹, soit 70 cm en dessous de la cote régulée d'été (231,50 NGFO). Le niveau des eaux du lac sera stabilisé à cette cote objectif durant le mois d'octobre 2025. Puis, à compter du 1^{er} novembre 2025, le niveau des eaux du lac remontera naturellement à sa cote régulée d'hiver (231,20 NGFO).

Schéma de principe de la baisse exceptionnelle programmée en 2025



Pour toutes informations complémentaires sur la baisse exceptionnelle du niveau du lac du Bourget: <https://www.cisalb.fr/baisse-exceptionnelle-niveau-lac>.

- 1 Correspondance référentiels NGFO et IGN 69 : cote IGN 69 = cote NGFO orthométrique + 27 cm, soit :
- ➔ cote d'objectif de 230,80 NGFO = 231,07 IGN 69
 - ➔ cote régulée d'été 231,50 NGFO = 231,77 IGN 69
 - ➔ cote régulée d'hiver 231,20 NGFO = 231,47 IGN 69

Direction Départementale des Territoires (DDT)
L'Adret – 1 rue des Cévennes – BP 1106
73011 CHAMBÉRY Cedex
Tél : 04 79 71 73 73
Mél : ddt@savoie.gouv.fr
Site internet : www.savoie.gouv.fr

Lac du Bourget : conséquences

- x en raison de l'exondation des rives du lac, la plus grande prudence est requise aux abords des rives afin d'éviter de percuter des rochers affleurants ou des bancs de sable ;
- x les sauts et plongeurs dans le lac du Bourget sont interdits par arrêté préfectoral n° 2017-0889, joint au présent avis à batellerie.

Canal de Savières : conséquences

En raison du gabarit de navigation qui va se réduire et du débit du canal qui peut augmenter :

- x il est fortement recommandé d'éviter de naviguer dans le canal de Savières. Par ailleurs, une navigation restreinte limite le batillage, facteur d'érosion des berges qui seront découvertes;
- x au-delà d'un débit de 25m³/s, la navigation :
 - des embarcations douces à titre individuel
 - et des bateaux dont la puissance moteur ne dépasse pas 4,5 kW (bateau sans permis)
 - est interdite.
- x Pour connaître le débit du canal de Savières :

<https://www.hydro.eaufrance.fr/stationhydro/V126402701/series>

Pour rappel sur le canal de Savières :

- x la navigation s'effectue à droite,
- x les bateaux à passagers sont prioritaires,
- x les bateaux montants doivent réserver une route appropriée aux bateaux avalants (les notions de bateau montant / bateau avalant dépendent du sens d'écoulement du canal ; le débit est positif pour un écoulement Lac → Rhône, négatif pour un écoulement Rhône → Lac).

Pour la préfète et par délégation,
Le chef d'unité Environnement, cadre de vie

DESTINATAIRES²

- Mairie de CHANAZ
- Mairie de VIONS
- Mairie de AIX-LES-BAINS
- Mairie de TRESSERVE
- Mairie de VIVIERS DU LAC
- Mairie de LE BOURGET-DU-LAC
- Mairie de BOURDEAU
- Mairie de LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT
- Mairie de SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE
- Mairie de BRISON-SAINT-INNOCENT
- Mairie de CHINDRIEUX
- Mairie de CONJUX
- Mairie de ENTRELACS

- Grand Lac communauté d'agglomération : pour affichage dans les ports et capitaineries et diffusion aux plaisanciers des ports
- Agence tourisme Aix-les-Bains
- Brigade Nautique de l'Intérieur à Aix les Bains
- SDIS
- CENS
- Cisalb
- Club kayak Chambéry Le Bourget-du-Lac
- Compagnies des bateaux à passagers
- Club des Plaisanciers
- Loueurs de bateaux

- Pêcheurs professionnels du lac du Bourget
- AAPPMA Chambéry
- AAPPMA Aix les Bains
- accastilleurs
- bateaux Ecole
- groupe CAKINATOLA (nage en eau libre)
- YCBL
- CNVA
- ENAB
- CNCB
- FFESSM 73
- USMB – département STAPS
- Location embarcations navigation douce
- Kite Club du Lac du Bourget
- permissionnaires AOT lac du Bourget

- CNR
- VNF
- Permissionnaires AOT canal de Savières
- Loueurs bateaux Savières
- Loueurs embarcations navigation douce Savières

²Retrouvez tous les avis à batellerie et les mesures temporaires de navigation :

